



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Inspection de l'Éducation nationale du 2nd degré IEN ET-EG-IO

Inspection de l'Éducation
nationale du 2nd degré

Affaire suivie par :
Jean-Michel BRAUD
IEN STI
Mél : jean-michel.braud@ac-versailles.fr
Rectorat
3 Boulevard de Lesseps
78017 Versailles cedex

Versailles, le 01^{er} septembre 2023

Les Inspecteurs de l'Éducation Nationale
Sciences et Techniques Industrielles
de l'académie de Versailles,
Voie Professionnelle

Aux professeures et professeurs des formations
professionnelles STI
Aux Directrices et Directeurs Délégués aux
Formations ayant des filières STI de la voie
professionnelle.

S/C des chefs d'établissement

Objet : lettre de rentrée des inspecteurs

Chères et chers collègues,

Les membres du corps d'inspection des IEN (inspecteurs de l'Éducation nationale) STI (Sciences et Techniques Industrielles) tiennent, tout d'abord, à vous souhaiter une excellente rentrée scolaire. Nous adressons nos vœux de bienvenue à tous les nouveaux collègues qui entrent dans l'académie.

Nos enseignements de spécialité STI s'inscrivent dans le cadre des priorités nationales et académiques, mentionnées entre autres dans la circulaire de rentrée 2023 :

- <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo27/MENE2318816C>

À la rentrée scolaire 2023, la réforme des lycées professionnels se déploiera progressivement. Elle vise à assurer l'avenir de tous les élèves, au plus près de leurs besoins et de leurs aspirations, et à répondre à la promesse républicaine d'égalité des chances :

- <https://eduscol.education.fr/2224/reforme-des-lycees-professionnels>
- <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo30/MENH2320037N>

Douze grandes mesures ont été décidées qui visent à lutter contre le décrochage scolaire, améliorer la réussite dans les poursuites d'études et améliorer l'insertion professionnelle des lycéens.

Par ailleurs, la Transformation de la Voie Professionnelle (TVP) entre dans sa **cinquième année** de déploiement. Elle repose sur la mise en œuvre de modalités pédagogiques obligatoires (co-intervention, chef d'œuvre ; accompagnement renforcé, etc.). Ces modalités sont complémentaires aux heures d'enseignement disciplinaire et sont préparées en lien avec la spécialité du diplôme visé. Elle repose également sur de nouveaux dispositifs dont la mixité de publics (scolaire et apprentis en formation initiale), les campus des métiers des qualifications et les campus d'excellence (<https://www.education.gouv.fr/les-campus-des-metiers-et-des-qualifications-5075>).

Secrétariat IEN

Tél : 01 30 83 40 84
Mél : ce.ien@ac-versailles.fr
3 boulevard de Lesseps
78017 Versailles cedex



La Transformation de la Voie Professionnelle a principalement pour objectif d'accompagner chaque élève, chaque apprenti et chaque adulte dans un parcours individualisé ambitieux et sécurisé. Le collège des inspecteurs, toutes disciplines confondues, **accompagne** chaque établissement dans la mise en œuvre de la TVP.

- <https://eduscol.education.fr/2224/transformer-le-lycee-professionnel>

Le groupe des IEN ET STI fait également de l'**accompagnement individuel et collectif** une **priorité**.

- [Référentiel du métier du professorat](#) :

Cet accompagnement peut revêtir diverses modalités : des visites, des entretiens, des animations pour une équipe ou à l'échelle d'un département ou de l'académie. Il pourra être initié par les personnels d'inspection ou de direction ou à la demande des enseignants et des DDF.

Dans le cadre de votre **développement professionnel** (Formation, Stage en entreprise, Validation des Acquis d'Expérience, concours CAPLP, missions de Directeur Délégué aux Formations, Personnels d'encadrement...) ou pour des conseils dans le domaine dual de la pédagogie-didactique, comme de la posture professionnelle du professeur, vous pouvez, par l'intermédiaire de la voie hiérarchique, solliciter l'IEN référent de votre établissement. Les visites conseil, indépendantes des rendez-vous de carrière, sont l'occasion d'échanger sur les éléments de votre pratique pédagogique et de valoriser le travail que vous conduisez.

Concernant votre **Parcours Professionnel de Carrière et de Rémunération (PPCR)**, il repose sur un **accompagnement** de proximité dans une dimension formative et sur **les rendez-vous de carrière**. Il s'agit de conjuguer le déroulement de la carrière et l'accompagnement continu du développement professionnel. Les rendez-vous de carrière sont des temps dédiés pour porter un regard sur la période professionnelle écoulée, sur le développement professionnel et l'évolution professionnelle à venir. Pour préparer ce rendez-vous, valoriser votre parcours professionnel et nourrir les échanges que vous souhaitez avoir avec l'inspecteur-trice, nous vous encourageons à remplir le document de référence et votre dossier numérique personnel dans I-prof. Nous vous communiquons à toutes fins utiles :

- [Guide pour les RVC](#)

Le DDF indispensable animateur et coordinateur pédagogique en lien avec le corps d'inspection :

Le groupe des IEN ET STI sait pouvoir s'appuyer sur la dimension **pédagogique** des missions de chaque **DDF** dans un contexte où elle se révèle essentielle et prioritaire pour assurer la Transformation de la Voie Professionnelle au regard des enjeux qu'elle porte.

Pour vous accompagner dans votre veille pédagogique, des ressources sont disponibles :

- Le site académique de la voie professionnelle et le site STI LP s'étoffent de jour en jour :
 - Le lien vers le site sur la voie professionnelle dans l'académie de Versailles :
<https://voie-professionnelle.ac-versailles.fr/>
 - Le site STI LP dans l'académie de Versailles :
<https://sti-voiepro.ac-versailles.fr/>
- La mutualisation des ressources permet une efficacité dans les enseignements. Des espaces de partage numérique sont à votre disposition dans chacune des filières, les IEN de filière restent à votre écoute pour des propositions de contributions quelle qu'elles soient.
- Le site national EDUSCOL avec par exemple la bibliothèque BRIO :
<https://eduscol.education.fr/2837/brio-bibliotheque-de-ressources-et-d-idees-au-service-du-chef-d-oeuvre>



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Inspection de l'Éducation nationale du 2nd degré
IEN ET-EG-IO**

Engagés pour porter les valeurs de la République, vous êtes des professeures et professeurs d'enseignement professionnel : votre culture, votre curiosité, votre savoir-faire, votre engagement dans nos établissements montrent votre volonté à travailler en équipe, à collaborer en réseau d'établissements, à innover, à expérimenter, à conduire avec vos élèves une pédagogie de projets en lien avec la TVP. Et plus généralement vous répondez, par votre volonté d'évolution dans vos pratiques professionnelles, aux aspirations des apprenants et aux besoins contemporains des formations STI.

Nous vous renouvelons notre confiance et vous remercions, toutes et tous, de votre engagement pour accompagner chaque élève, chaque apprenti, chaque adulte dans une dynamique d'apprentissage et dans un parcours individuel de formation, à être les **citoyens** et les **professionnels** de demain.

Bien cordialement.

Pour le groupe des IEN ET STI de l'académie de Versailles
Jean-Michel BRAUD

Secrétariat IEN

Tél : 01 30 83 40 84
Mél : ce.ien@ac-versailles.fr
3 boulevard de Lesseps
78017 Versailles cedex